

**ARRETE PORTANT CREATION D'UNE UNITE DE RECHERCHE
Le Président de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la décision DEC190159DGDS du CNRS portant création de l'UMR 8023 intitulée « Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS) » ;
- Vu l'accord des cotutelles ;

ARRETE :

Article 1

L'unité mixte de recherche suivante est créée à compter du 1^{er} janvier 2019 :

UMR n°8023

Intitulé : Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

Directeur : M. Jean-Marc BERROIR, Professeur des universités

Directeurs adjoints par intérim : MM. Jean-François ALLEMAND, Professeur des universités et Denis BERNARD, Directeur de recherche

Etablissements cotutelles principales avec Sorbonne Université : CNRS, Ecole Normale Supérieure de Paris, Sorbonne Université, Université Paris-Diderot

Durée : 5 ans

Article 2

Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2019 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Article 3

Le directeur général des services par intérim de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 02 janvier 2019

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

